



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2025

Délibération n° 2025039

Date de convocation : 04/06/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :



L'an deux mille vingt et le dix juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Corinne MARTIN, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET, Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN, Marie SABBATINI, Julien LENZI, François PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Laurent ABADIE, Caroline FAYOL, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Fanny LAUZEN, Cédric MAURIN, Catherine ZDYB, Benoît VALENZUELA, Conseillers.

Excusés :

Jérôme DEMOTIER pouvoir à Nicolas PAGET

Cendrine PRIANO-LAFONT pouvoir à Lysiane VOISIN

José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN

Absents :

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

BUDGET PRINCIPAL / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION 2025/ ASSOCIATION LES AMIS DE L'ORGUE DE COURTHEZON

Créée en 2023 l'association « Les amis de l'orgue » a pour but de mettre en valeur l'orgue de l'Eglise Saint-Denis de Courthézon qui est à bien des égards un patrimoine remarquable.

Construit en 1875 par une des Maisons les plus réputées de l'époque, Theodore Puget et Fils de Toulouse, l'orgue que l'on peut admirer au fond de l'Eglise Saint-Denis fait sans nul doute parti des instruments les plus intéressants et les mieux construits dans la production de la lignée de Facteurs d'Orgues.

De conception « romantique », l'ensemble est très équilibré et homogène – six jeux : chaque jeu pris séparément est typé, servant avec bonheur l'écriture mélodique de l'époque.

Situé face au chœur, sur la grande tribune du XVIIIème siècle, l'orgue a été modernisé en 1934 par l'apport d'une soufflerie électrique, il a été classé monument historique en 1981 et restauré en 1998.

Depuis, des concerts variés donnent régulièrement à apprécier la qualité de cet orgue et l'excellent acoustique de l'église.

L'association organise régulièrement des concerts autour de l'orgue et participe à des événements pour le faire découvrir (journées du patrimoine, partenariat avec l'école de musique etc...), elle veille également aussi au bon fonctionnement de l'instrument.

La commune de Courthézon soucieuse de préserver son patrimoine communal est partie prenante dans l'entretien de l'orgue (par un contrat annuel d'accordage notamment), mais souhaite aussi aider l'association pour son fonctionnement.

Pour ce faire, il est proposé à l'assemblée délibérante de verser une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association comme participation aux frais d'organisation des concerts et événements à l'église.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2125-1

Considérant les crédits ouverts au budget Principal 2025 de la commune

Le conseil municipal ayant eu l'exposé de la Conseillère Municipale déléguée à la Culture et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de subvention exceptionnelle sus visée pour un montant de 300€ pour l'association des amis de l'orgue de Courthézon ;
- **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la commune (compte 65748) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se référant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Maire
Nicolas PAGET

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.